

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 (ROB)

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) permet au Conseil municipal de débattre des orientations relatives aux politiques publiques locales pour l'année suivante ainsi que d'informer les citoyens sur la situation et la trajectoire financière de la commune.

Le ROB prend appui sur les données macro-économiques mondiales et le contexte national, présente un bilan prévisionnel de l'année 2025 et une estimation du budget 2026, notamment en matière de projets d'investissements.

- I. PREAMBULE
- II. ELEMENTS DE CONTEXTE
- III. DONNEES FINANCIERES ET INDICATEURS
- IV. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEURS ORIENTATIONS POUR 2026
- V. FOCUS : LA PROGRAMMATION PURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

I. Préambule

Cadre légal

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication* ».

Pour les communes appliquant la nomenclature M57, en vigueur à Arcueil depuis le 1er janvier 2022, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4.

Il s'agit ainsi d'informer les élus et la population sur la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Obligatoire, une délibération annuelle permet de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, formalisées à travers le présent rapport.

Éléments de contexte

Le contexte macroéconomique : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale sera en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par la hausse des droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste néanmoins soutenu. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Réserve fédérale américaine poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère ainsi qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a entamé son cycle de baisses de taux en septembre 2025, et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane.

A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %. Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. À l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes des pays de l'UE.¹

Le contexte européen : une croissance disparate

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes américains, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

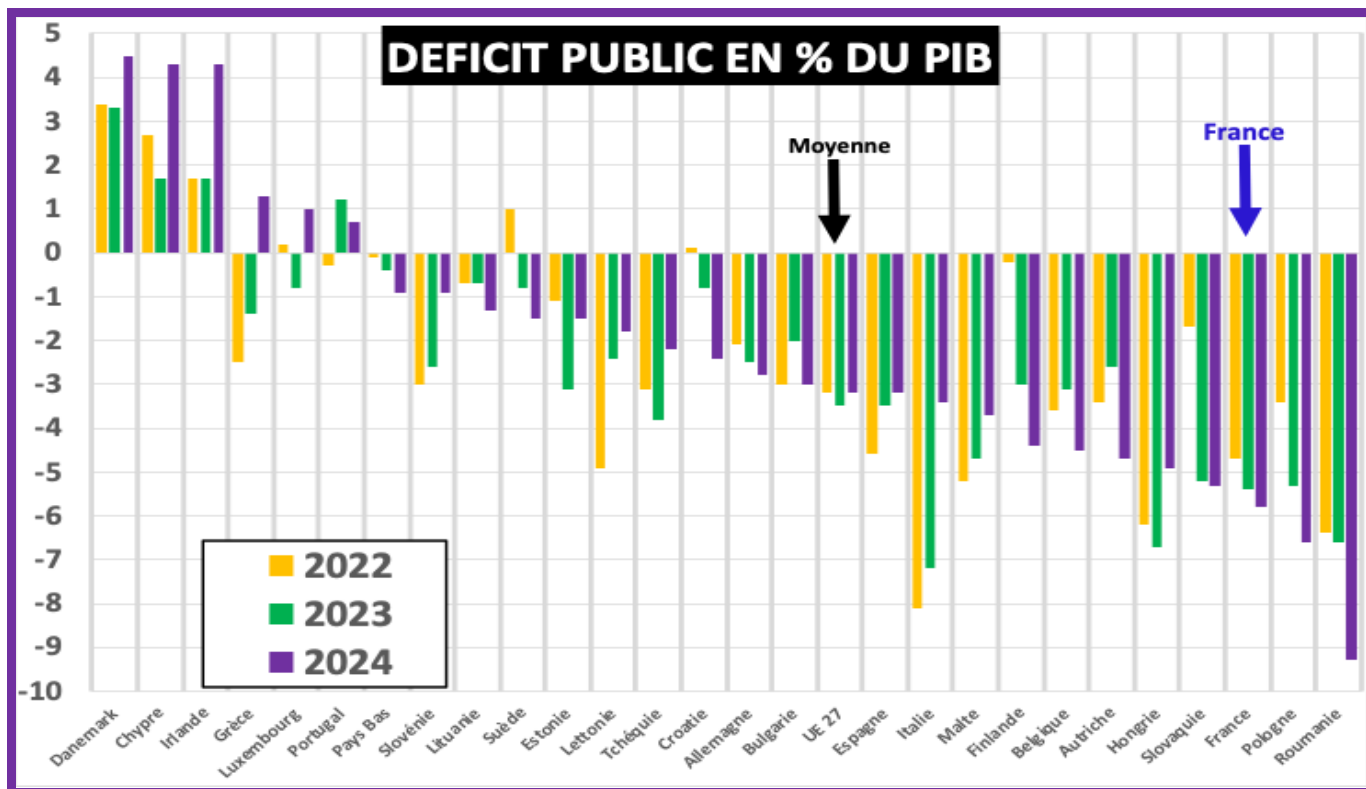
La croissance européenne est quant à elle « tirée » par les pays du Sud de l'Europe, avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Le déficit public de la France la place au 25^{ème} rang sur 27 en 2024 avec un déficit de -5,8% du PIB contre -3,2% pour la moyenne de l'Union Européenne².

¹ Source : *note de conjoncture de la Caisse d'Épargne, novembre 2025.*

² Cabinet Michel Klopfer.



Le contexte national : une activité économique résistante à l'instabilité politique

Les banques prévoient une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

La Caisse d'Epargne prévoit une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel³.

Cependant, le climat de l'emploi se dégrade dans l'hexagone. Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois). Il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Le taux de chômage est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %.

³ Insee, Natixis CIB.

Les élections municipales de mars 2026 : une échéance structurante pour la préparation du budget

À l'approche de cette échéance démocratique, la collectivité doit préparer son budget tout en veillant à garantir la continuité de l'action publique. Le présent ROB a ainsi été élaboré en tenant compte du calendrier électoral, des règles de neutralité applicables en période préélectorale et de la nécessité d'assurer la stabilité financière de la commune indépendamment du renouvellement du Conseil municipal. Dans ce cadre, les projections budgétaires et la programmation des investissements ont été conçues de manière à préserver les capacités d'action de la Ville tout en limitant les engagements susceptibles de contraindre la future équipe municipale.

Le projet de loi de finances pour 2026 : une inconnue certaine

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025. Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu six gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé.

	2025	2026
Croissance	+0,7%	+1,0%
Inflation	+1,1%	+1,3%
Déficit public	5,4% du PIB	4,7% du PIB
Dette publique	115,9% du PIB	117,9% du PIB ⁴

Situation des collectivités locales et en particulier du bloc communal

Selon les projections réalisées par la Banque postale, dans la *Note de conjoncture sur les finances locales*, publiée le 23 septembre dernier, la situation financière des collectivités locales apparaît disparate, mais moins préoccupante que prévue pour les communes. Ainsi, l'évolution prévisionnelle du taux d'épargne brute des collectivités du bloc communal serait légèrement positive et atteindrait +0,1%, selon des données encore provisoires. Ce résultat est obtenu grâce à une maîtrise plus forte qu'attendue des charges à caractère général, en lien avec un taux d'inflation en baisse.

La participation des collectivités à la réduction du déficit national

	2025	2026
Gel de la TVA	1,2 milliard d'euros	Neutre en 2026
Hausse du taux de cotisation à la CNRACL	1,4 milliard d'euros	1,3 à 1,4 milliard d'euros
Réduction de crédits budgétaires (fonds vert, crédits mission RCT,...)	1,3 milliard d'euros	Au moins 650 millions d'euros
DILICO	1 milliard d'euros	2 milliards d'euros
Recentrage du FCTVA	0	700 millions d'euros

A ce jour, l'exécutif prévoit 4.6 Mds € d'efforts pour les collectivités locales. Ces ponctions de l'Etat entraînent la baisse de la capacité d'autofinancement des collectivités, plus de 10 % de moins pour le bloc communal.

Le budget de la collectivité est préparé sur la base de mesures prévisionnelles annoncées, telles que la baisse des dotations (Fonds vert, DSIL, Agence de l'eau...), et l'augmentation attendue des trois points de cotisations CNRACL prises en charge par l'employeur.

⁴ Cabinet Michel Klopfer

Le Fonds vert, qui avait été voté à 2,5 Mds € en 2024, a été ramené à 1.15 Md € en 2025 et finalement à 650 M€ en 2026.

A la date du 20 octobre, la commune a déjà été prélevée sur sa fiscalité de 276 000 € au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), qui s'élève à 440 074 € pour 2025. Arcueil devrait en être remboursée de 90% sur trois ans.

Contrairement à la tentative avortée du PLF 2025, il n'est plus question de réduire le taux de reversement à 14,850% au lieu de 16,404% du FCTVA. Mais des mesures de restriction sont prévues avec des contreparties limitées comme l'abandon de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement précédemment admises : voirie, bâtiments, cloud...

Données générales pour Arcueil

Source : fiche DGF (dotation globale de financement) 2024

Le **potentiel fiscal** est un indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi que peut mobiliser une commune de manière objective.

Le **potentiel financier** correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire, hors compensation part salaires. Il est calculé à partir du potentiel fiscal.

DONNEES GENERALES	ARCUEIL	Moyenne des communes de plus de 10 000 habitants
POPULATION	21 861	29 954
REVENUS PAR HABITANT	17 177	17 784
POTENTIEL FISCAL en €/hab	2 125	1 259
POTENTIEL FINANCIER en €/hab	2 134	1 358

Principales données financières et indicateurs de gestion en 2025

Les données sont présentées en milliers d'euros et sont issues des comptes administratifs (CA) définitifs de 2021 et 2022, et du compte financier unique (CFU) de 2023 et 2024 transmis à la préfecture à l'issue du vote de ces derniers. A ce titre, les chiffres ont été adaptés depuis 2021. Il est possible que certains diffèrent des ROB précédents.

Le budget de fonctionnement

En K€ Source CA/CFU publiés DGFIP 2025 estimation	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	53 656	54 290	54 041	56 436	54 860	55 743	56 018
Dépenses réelles de fonctionnement	51 719	50 277	52 066	51 956	54 018	51 895	55 129

Les recettes

Depuis 2023, les recettes ont augmenté car il y a eu un rattrapage de facturation de 300 000 euros pour régulariser la mise à disposition du personnel de l'établissement public territorial du Grand-Orly-Seine-Bièvre en 2022 et 2023. Une régularisation de l'application de la convention de Valdevy de 520 000 euros de 2019 à 2023 a également contribué à cette hausse de recettes. La situation est maintenant stabilisée.

Le revenu des droits de mutation pourrait s'élever à 800 000 € en 2025.

La base de la taxe foncière a été revalorisée de 3.2 % en 2025 par l'Etat et serait de + 2.7% pour l'année 2026.

Les recettes des redevances aux usagers sont indexées sur le taux de l'inflation.

Les dépenses

En K€ Source CA/CFU publiés DGFIP 2025 estimation	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
Charges à caractère général	9 615	9 500	10 380	9 767	10 277	9 206	10 071
Charges de personnel	26 891	25 662	26 900	26 900	28 358	28 362	29 850
Autres charges	15 213	15 115	14 786	15 289	15 383	14 327	15 208
Intérêts payés	678	740	848	741	693	578	510

En 2025, les dépenses de fonctionnement à caractère général ont baissé de 562 K€. En effet, certains postes de dépenses ont diminué grâce aux efforts de gestion des services, à des marchés publics plus avantageux et aux démarches d'économies d'énergie initiées par notre plan de sobriété énergétique et environnementale.

- Moins 200 000€ sur les fluides qui se confirment en 2026
- Moins 104 000€ sur les transports
- Moins 97 000€ sur le nouveau marché de nettoyage avec un nouveau prestataire

Ces efforts se poursuivront en 2026, dans la continuité de la trajectoire engagée, le regroupement de quatre sites municipaux au sein du nouvel Hôtel de Ville constitue un levier important d'optimisation. La centralisation des services dans un bâtiment permettra de réduire durablement plusieurs postes de dépenses, en particulier les fluides, les prestations de ménage et de maintenance ou encore les assurances. Ces économies structurelles viendront en complément de recette supplémentaire pour la commune, les anciens bâtiments municipaux, étant destiné à la vente.

Les dépenses de personnel

Avec près de 28,4 M€ inscrits au BP 2025, les dépenses de personnel représentent 54% des dépenses de fonctionnement.

Depuis 2021, les dépenses de personnel ont augmenté d'environ 3 M€, la majeure partie de cette hausse étant une conséquence directe de mesures prises par l'Etat (mesures statutaires, plan Ségur de la santé, augmentation de la valeur du point d'indice...) mais aussi par le pourvoi de postes vacants en 2024, notamment sur des postes d'encadrement relevant de la catégorie A.

Les augmentations liées aux décisions de l'Etat ont eu un impact important dès 2024 : augmentations indiciaires, du taux de cotisation CNRACL (422 325 euros), de la valeur du point de 1,5% (300 000 euros).

Enfin, la revalorisation du RIFSEEP des agent.es de catégorie C, portée par la municipalité afin de valoriser plus justement leur rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien des services publics municipaux, a eu un impact au titre de l'exercice 2025 (+350 k€). Cette politique, qui s'inscrit dans une démarche plus large de consolidation et d'accompagnement des équipes, contribue également à renforcer l'attractivité des postes et la reconnaissance des missions assurées.

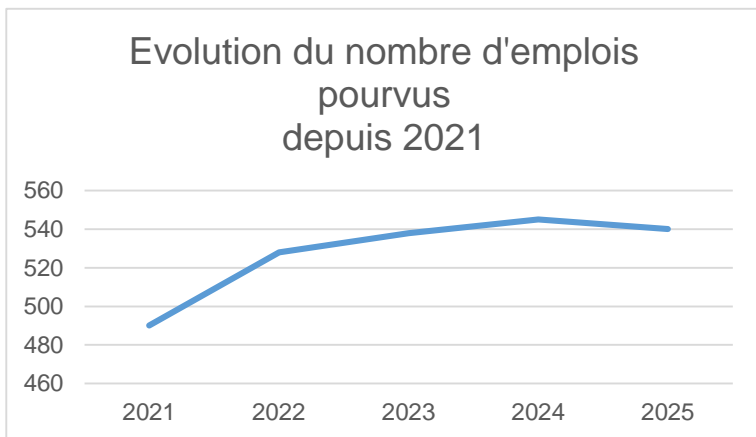
Dans un contexte où les ressources en fonctionnement des collectivités sont amenées à stagner (baisse des dotations, hausse des prélèvements sur recettes et moindre dynamisme fiscal), il apparaît nécessaire d'assurer une évolution maîtrisée de la masse salariale. En 2026, une attention particulière sera ainsi portée au pilotage des charges de personnel, afin de garantir la soutenabilité des équilibres financiers de la commune tout en poursuivant le développement des services publics.

Pour l'année 2026, il est proposé de prévoir une enveloppe globale de 29,7 M€, la hausse entre les deux exercices portant principalement sur :

- Le « glissement vieillesse technicité » (GVT) évoluant positivement du fait du déroulement de carrière des agents (avancement d'échelon, promotions, mobilité...) évalué à +1,2 % de la masse salariale globale (+340 k€)

- La deuxième année de hausse de la contribution à la CNRACL (+430k€)
- La création de 3 à 4 postes de catégorie C nécessaires au redéploiement des différents services (+160k€)
- La prise en compte des relèvements de minima sociaux et autres mesures catégorielles (ex : remboursement transports, avec une hausse du Pass Navigo au 01/01/26).

L'évolution des effectifs et leur répartition

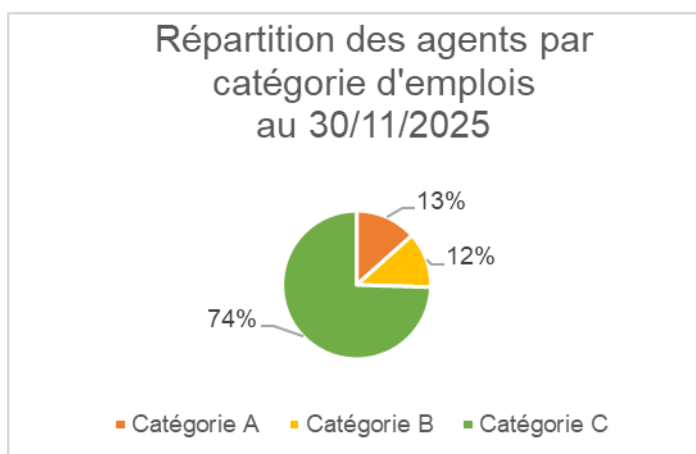


Au 30 novembre 2025, la collectivité emploie 551 agents (emplois permanents), contre 545 agents en fin d'année 2024.

Les postes sont pourvus par des agents titulaires de la fonction publique pour 368 d'entre eux, contre 172 par des agents contractuels.

Parmi ces agents, on note une surreprésentation des femmes, un phénomène généralisé à la fonction publique. Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, soumis à délibération le 11 décembre 2025, développe en particulier la typologie des effectifs du service public arcueillais (pp. 23-27).

	Hommes	Femmes	TOTAL
Catégorie A	22	51	73
Catégorie B	25	41	66
Catégorie C	131	281	412



L'endettement de la commune

L'encours de la dette au 31/12/25 sera de 18 839 K€ contre 20 990 k€ au 31/12/24 avec un taux moyen pondéré de 2.71% en 2025. Rapporté au nombre d'habitants, la dette de la ville est de 862 € par habitant.

La ville dispose d'une bonne capacité de désendettement qui devrait se situer à 4.9 ans au 31/12/25. La capacité de désendettement est le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser totalement son emprunt si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Le seuil critique est fixé à 12 années.

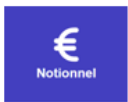



En K€ Source CA/CFU publiés DGFIP. En 2024 source TAE LYS	2021	2022	2023	2024	2025
Dette communale totale au 31/12	10 086	23 971	22 393	20 990	18 839
Annuité de la dette payée de l'exercice	1 212	1 116	1 578	1 395	2 151
Capacité de désendettement en nombre d'années de remboursement	2,0	10,8	7,5	4,7	4,9

A titre de comparaison, l'encours de la dette à Arcueil était de 1011 euros par habitant en 2023, pour une moyenne de 1072 euros par habitant sur un échantillon de 34 communes membres de la Métropole du Grand Paris, comportant toutes entre 15 000 et 35 000 habitants sur les six derniers exercices et un revenu par habitant inférieur à 25 000 € (cabinet Michel Klopfer).

En 2023, l'encours de la dette par habitant était de 990€ sur une strate de communes 20 000 à 50 000 habitants sur le territorial national (Ecofinance).

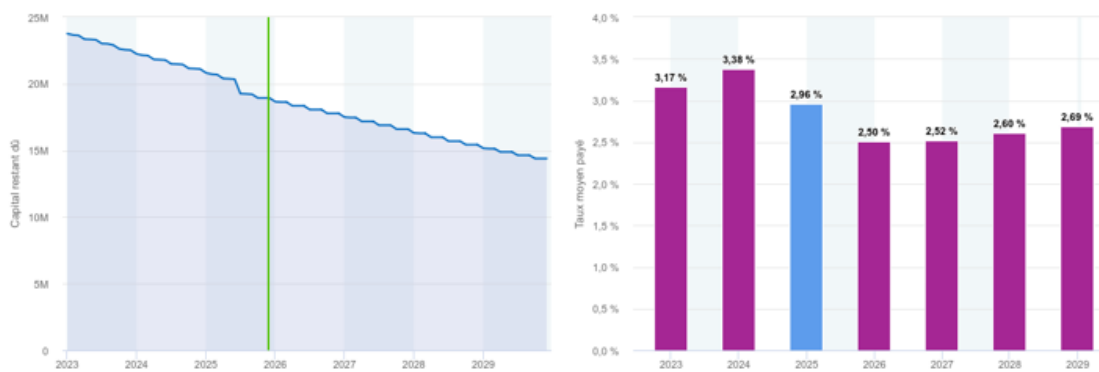
Au cours de l'année 2025, l'emprunt contracté auprès de la Société Générale en 2014 pour 1 800 000€ a été remboursé par anticipation pour un capital restant de 787 500€ et une soulte de 48 305€.

Synthèse de l'état de la dette au 23/11/2025

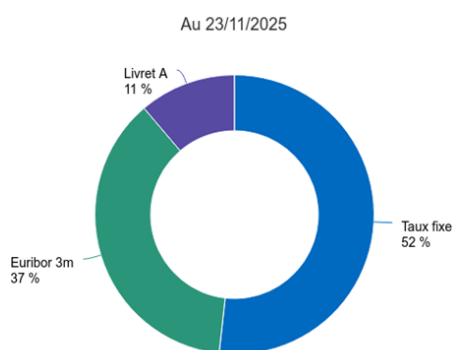
 Notionnel	Nombre de financements	9	18 936 791€ CRD (au 23/11/2025)
	Durée de vie résiduelle	21 ans et 10 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	18 ans	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	51,76%	2,71% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	48,24%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
 Annuités	Capital	2 151 K€	2 728 950€ Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	578 K€	
	ICNE au 31/12/2025	110 K€	
 Marché	€STR	1,93% ↘(2,90% au 01/01/2025)	2,36% Taux fixe 15 ans ↗(2,14% au 01/01/2025)
	Taux fixe 10 ans	2,3% ↗(2,16% au 01/01/2025)	
	Taux fixe 20 ans	2,38% ↗(2,10% au 01/01/2025)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

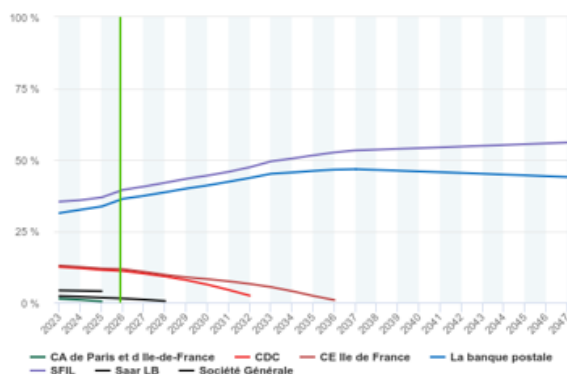
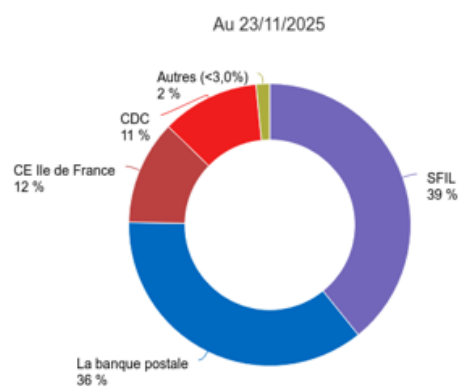


Répartition par indexation



Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	6	9 802 385,53€	51,76%
Euribor 3m	1	7 010 572,05€	37,02%
Livret A	2	2 123 832,98€	11,22%

Répartition par organismes prêteurs



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		7 424 572,05€	2	39,21%
La banque postale		6 834 763,64€	1	36,09%
Caisse d'Épargne Ile de France		2 261 121,89€	3	11,94%
Caisse des Dépôts et Consignations		2 123 832,98€	2	11,22%
Saar LB		292 500,00€	1	1,54%
Société Générale				0,00%
Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France				0,00%

Le portefeuille d'emprunts de la commune

Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
10406	Emprunt bancaire	SFIL	414 000,00€	Taux fixe à 3,95%	Principal (100,00 %)	3,95%	4,00%	01/07/2031	Investissement 2006
10414	Emprunt bancaire	Saar LB	292 500,00€	Taux fixe à 5,15%	Principal (100,00 %)	5,15%	5,15%	15/12/2028	Investissement 2008
10417	Emprunt bancaire	CDC	139 245,33€	Livret A + 0,25%	Principal (100,00 %)	2,65%	2,71%	01/02/2030	Investissement 2010
10418	Emprunt bancaire	CDC	1 984 587,65€	Livret A + 0,60%	Principal (100,00 %)	2,30%	2,96%	01/01/2033	Aménagement et équipement
10419	Emprunt bancaire	CE Ile de France	330 000,00€	Taux fixe à 3,38%	Principal (100,00 %)	3,38%	3,38%	25/06/2028	Investissement 2013
10421	Emprunt bancaire	CE Ile de France	877 500,00€	Taux fixe à 1,46%	Principal (100,00 %)	1,46%	1,46%	25/06/2035	Investissement 2015
10422	Emprunt bancaire	CE Ile de France	1 053 621,89€	Taux fixe à 1,44%	Principal (100,00 %)	1,44%	1,44%	25/09/2036	Investissement 2016
10423	Emprunt bancaire	La banque postale	6 834 763,64€	Taux fixe à 2,60%	Principal (100,00 %)	2,60%	2,60%	01/10/2047	HDV
10424	Emprunt bancaire	SFIL	7 010 572,05€	Euribor 3m + 0,53%, floqué à 0,53%	Principal (100,00 %)	2,55%	2,81%	01/10/2047	HDV

Les indicateurs de gestion

Pour évaluer la solidité financière d'une commune, trois indicateurs principaux sont utilisés. Ensemble, ils permettent de mesurer la capacité de la Ville à financer son fonctionnement, à investir et à rembourser sa dette sans se mettre en difficulté. À Arcueil, ces trois signaux sont au vert.

La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle utilisait toute son épargne annuelle.

À Arcueil, cet indicateur se situe sous les 5 ans, bien en dessous du seuil d'alerte généralement fixé à 12 ans. Ce qui signifie que la dette de la commune reste maîtrisée et soutenable.

L'épargne brute :

L'épargne brute mesure ce qu'il reste à la commune une fois toutes les dépenses de fonctionnement couvertes. C'est ce qui permet de financer les investissements (travaux, équipements, rénovation des bâtiments...).

En 2025, l'épargne brute atteint près de 3,85M€, un niveau qui permet à la Ville de financer une part importante de ses investissements sans recourir excessivement à l'emprunt.

Le taux d'épargne brute, ratio entre l'épargne et les recettes de fonctionnement, constitue un indicateur essentiel : lorsqu'il est trop faible (le seuil d'alerte est généralement admis à 6%), la commune perd en autonomie financière et doit davantage recourir à l'emprunt pour mener ses projets, tandis qu'un taux trop élevé (au-dessus de 15%) peut traduire un sous-investissement ; l'enjeu est donc de maintenir un niveau d'épargne équilibré, garant d'une gestion à la fois prudente et dynamique.

En 2025, le taux d'épargne brute est de 7%.

L'épargne nette :

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle indique la véritable capacité de la Ville à autofinancer ses projets tout en honorant ses engagements.

À Arcueil, l'épargne nette reste positive, ce qui signifie que la commune parvient à financer une partie de ses investissements après avoir remboursé son capital.

Pour Arcueil, les indicateurs évoluent de la façon suivante :

En K€ Source CA/CFU publiés DGFIP. 2024 estimation	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	5 047	2 216	4 013	4 480	3 848
Taux épargne brute	9%	4%	7%	8%	7%
Epargne nette	3 835	1 100	2 435	3 085	1 697

Une ville qui protège : un service public solidaire, accessible et présent au quotidien

Accompagner chaque habitant.es et soutenir les plus fragiles

Dans un contexte de fort développement de l'action sociale portée par la municipalité, un accent particulier continuera d'être porté en 2026 sur le développement de l'offre de services à destination des personnes âgées avec un programme d'ateliers et d'animations toujours plus dynamique.

La politique de lutte contre les discriminations se concentrera quant à elle sur les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. Une attention est portée sur la sécurité des femmes dans l'espace public.

Dans son objectif de l'accès pour tous à la santé, le centre municipal et universitaire de santé poursuit ses recrutements de médecins spécialistes et généralistes pour lutter contre le manque de praticiens en exercice. A cet effet, la Ville a délibéré lors du conseil municipal du mois d'octobre dernier pour créer un statut de contractuel pour les postes des médecins généralistes et des dentistes. La collectivité leur permet ainsi une évolution de carrière et une pérennisation de leurs postes qui étaient jusqu'à présents sur le statut de vacataire.

Le CMUS finalise un contrat local de santé avec l'ARS et les principaux partenaires de la santé, afin de favoriser l'offre de soins sur la commune. La Ville obtiendra ainsi des subventions et des partenariats supplémentaires dans le domaine de la santé.

La Ville accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives, mais aussi en mettant en accessibilité ses bâtiments accueillant du public. Elle développe également des actions de sensibilisation pour favoriser les actions publiques d'inclusion.

Offrir à chaque enfant un encadrement de qualité dans chacune de nos écoles

La politique éducative demeure l'un des axes majeurs de l'action municipale. Le personnel dédié aux écoles représente à lui seul près de la moitié des effectifs de la Ville, ce qui traduit la conviction que l'accompagnement de chaque enfant est une priorité. Arcueil continuera de garantir un encadrement renforcé dans l'ensemble des écoles maternelles, avec une ATSEM dans chaque classe, alors que la réglementation n'en impose qu'en grande section.

Lors des temps périscolaires, matin, midi et soir, de nombreux animateurs sont mobilisés pour assurer un accueil de qualité et une présence constante auprès des élèves. Les centres de loisirs, ouverts le mercredi et pendant les vacances scolaires, constituent également des espaces éducatifs essentiels : ils proposent des activités variées, favorisent l'éveil et l'autonomie, et offrent aux enfants un cadre sécurisé et stimulant.

La Ville poursuivra, par ailleurs, l'amélioration du cadre scolaire à travers les rénovations énergétiques des bâtiments et la végétalisation des cours d'école. La politique alimentaire continuera d'évoluer en faveur de repas de qualité et d'une gestion responsable des bio-déchets, en lien avec le projet de future cuisine centrale.

La sensibilisation aux usages numériques se développera, tout comme les interventions sportives en milieu scolaire, incluant le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et les interventions d'éducateurs sportifs municipaux tout au long de l'année.

Assurer la tranquillité publique par une présence proche du terrain

La police municipale poursuivra son travail de proximité dans les quartiers, avec une présence régulière sur le terrain. Ses missions porteront sur la médiation, la prévention et la tranquillité publique, en complémentarité avec les services sociaux, le Département et la Préfecture.

Le dispositif de vidéo protection viendra appuyer l'action des agents. L'ensemble contribuera à maintenir un cadre de vie apaisé sur le territoire.

Une ville en transition écologique : adapter Arcueil et améliorer le cadre de vie

Renaturer la ville face au changement climatique

La Ville poursuivra la végétalisation de ses espaces publics. Depuis 2020, cette stratégie s'est traduite par des réalisations concrètes, notamment la végétalisation de cinq cours d'école (Jean Macé, Olympe-de-Gouges, Jules Ferry et Kergomard), représentant plus de 4 000 m² de surfaces désimperméabilisées. Parallèlement, la Ville mène un programme régulier de plantation, avec plus de 360 arbres plantés chaque année, contribuant ainsi à la lutte contre les îlots de chaleur urbains et au renforcement du patrimoine arboré.

Ces efforts ont été reconnus à l'échelle régionale et nationale. Après l'obtention d'une deuxième fleur en 2021, Arcueil s'est vu décerner en 2024 le label « Trois fleurs » par le Conseil des Villes et Villages Fleuris, saluant la qualité des espaces verts, la gestion durable du fleurissement et la préservation de la biodiversité. La Ville a également été labellisée « Territoire engagé pour la nature » par l'Agence régionale de la biodiversité, et deux projets bénéficient du label « Nature 2050 », dont la rénovation du parc Satie en 2025.

Faire évoluer les pratiques pour une ville plus propre et responsable

Une politique ambitieuse de valorisation des bio-déchets est déployée dans les écoles, initiée et pilotée par la municipalité, afin de sensibiliser les plus jeunes aux bonnes pratiques et de réduire les déchets à la source.

Dans la continuité de cette démarche, la Ville accompagne également le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés aux bio-déchets, en partenariat avec le Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). Cette nouvelle infrastructure territoriale permet aux habitants de disposer de solutions de tri de proximité, conformes aux obligations nationales de généralisation du tri à la source des bio-déchets. Le déploiement progressif des PAV constitue un levier essentiel pour réduire les ordures ménagères résiduelles et renforcer l'économie circulaire à l'échelle intercommunale. Fin 2025, le déploiement sera étendu aux quartiers Barbusse et Ferry Nord pour un total de 13 points d'apport volontaire supplémentaires.

Améliorer durablement le patrimoine communal et ses performances énergétiques

La rénovation énergétique des bâtiments publics se poursuivra. La Ville mobilisera les cofinancements de l'État, de la Région, de la Métropole et des partenaires institutionnels pour accompagner ces chantiers. A cet effet, 2,6 M€ ont été inscrits au budget 2025 afin de soutenir les opérations de rénovation thermique, la transition énergétique et la modernisation des équipements municipaux.

Les efforts se sont concentrés en priorité sur les bâtiments scolaires, qui constituent une part significative des surfaces tertiaires de la commune. L'année 2025 a ainsi vu la poursuite des rénovations thermiques engagées sur le parc éducatif, avec la rénovation de l'école Jean Macé, dans la continuité des chantiers menés sur les écoles Henri-Barbusse et Louise-Michel lors des exercices précédents. Ces interventions permettent d'améliorer la performance énergétique globale, de réduire les consommations et d'améliorer le confort des usagers.

Parallèlement, un programme ambitieux de modernisation de l'éclairage public s'est poursuivi en 2025. En partenariat avec l'établissement public territorial, la Ville a poursuivi le remplacement progressif de ses luminaires par des équipements LED à haute performance énergétique. Cette opération constitue un levier majeur de réduction des consommations, l'éclairage public représentant une part importante du bilan énergétique communal.

Enfin, l'ensemble de ces actions s'inscrit dans une tendance déjà observable de réduction des consommations. Les efforts combinés sur les usages, les équipements et la rénovation du bâti ont permis d'enregistrer une diminution d'environ 18 % de la consommation d'électricité des bâtiments municipaux depuis le lancement de ces politiques de sobriété énergétique. Cette trajectoire confirme la pertinence des investissements réalisés et la capacité de la commune à répondre progressivement aux exigences du décret tertiaire.

Une ville qui se construit avec ses habitants

Renforcer la participation citoyenne et les outils d'expression locale

Dans un souci de mettre le citoyen au cœur de la décision collective, le budget participatif pour les projets d'investissement décidés par les habitants continue ses actions avec un budget en investissement de 190 000 euros.

Les conseils de quartier participent quant à eux à la construction des politiques publiques en mettant à profit leurs expertises d'usage et leurs idées propices à l'innovation.

La Ville continuera de renforcer ses démarches participatives en utilisant aussi les nouveaux outils mis en place sur ce mandat comme la plateforme numérique de participation citoyenne qui facilite l'accès à l'information et la contribution en ligne.

Appuyer sur un tissu associatif riche qui anime la vie arcueillaise

Avec plus de 250 associations, Arcueil bénéficie d'un tissu associatif particulièrement dynamique. Les structures actives dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, de l'éducation populaire ou de la solidarité jouent un rôle déterminant dans la cohésion sociale.

La Ville poursuivra leur soutien par des subventions, votées lors du conseil municipal de février, mais aussi par la mise à disposition de locaux, l'accompagnement administratif et le développement d'espaces dédiés.

Déployer de nouveaux lieux au service des habitants et de la vie locale

Le nouvel Hôtel de Ville, ouvert au 42 rue Cauchy, regroupe désormais l'ensemble des services municipaux dans un bâtiment plus fonctionnel et performant sur le plan énergétique. Ce regroupement permet d'améliorer l'accueil du public, de faciliter les démarches des usagers et de renforcer la coordination entre les services.

Parallèlement, la reconversion de l'ancien Hôtel de Ville offrira un nouvel espace de travail et de création pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les associations et la future Maison des arts plastiques. Ce bâtiment deviendra un lieu de ressources, de projets et de rencontres, pleinement intégré à la vie associative et culturelle de la commune.

Afin de renforcer le maillage des lieux de proximité, en partenariat avec la Maison des solidarités, la Ville ouvrira également un nouvel Espace de Vie Sociale dans le quartier Jean Macé. Cet espace constituera un lieu de rencontre, d'échanges et d'initiatives au cœur du quartier, accessible à toutes et tous et pensé pour accueillir des activités collectives, du soutien et de la convivialité.

Une ville en transformation : des projets structurants pour préparer Arcueil à demain

Construire une future cuisine centrale pour une alimentation durable

En 2026, la Ville poursuivra les études nécessaires à la réalisation de la future cuisine centrale, destinée à fournir aux enfants arcueillais des repas de qualité qui répondent aux objectifs de transition écologique. Le projet prévoit l'édification d'un nouveau bâtiment sur une partie du secteur des Vaudenaires, sur un foncier maîtrisé par la commune. Cette cuisine centrale permettra, à terme, d'assurer la production de près de 2 200 repas par jour, au service notamment de la restauration scolaire et de l'accompagnement des seniors. À ce stade, le montant prévisionnel reste estimé à 5,5 M€. La construction du bâtiment est programmée pour un début d'exploitation en septembre 2027.

Cœur de Ville, un projet qui entre dans sa concrétisation

Le projet Cœur de Ville constitue l'un des chantiers les plus structurants pour l'avenir d'Arcueil. En 2026, il entrera dans une phase décisive, avec le lancement des études permettant de préciser l'aménagement futur du quartier. Ce projet vise à créer enfin un véritable centre-ville, plus lisible et plus attractif, où les espaces publics seront

repensés pour laisser davantage de place à la nature, aux mobilités douces et à la vie locale.

Les études de maîtrise d'œuvre urbaines et paysagères permettront d'affiner la programmation, le phasage et la manière concrète dont ces ambitions se traduiront dans l'espace : création de nouveaux lieux de vie, apaisement des circulations, renaturation des rues, amélioration du cadre de vie. Parallèlement, la SADEV 94 poursuivra le travail foncier nécessaire pour sécuriser les terrains concernés et garantir une mise en œuvre cohérente du projet.

Entretenir et moderniser le patrimoine pour garantir l'avenir

Au-delà des grands projets urbains, la transformation d'Arcueil repose aussi sur l'entretien continu de son patrimoine communal. Comme toutes les villes, Arcueil dispose de nombreux bâtiments, écoles, équipements culturels et sportifs, locaux associatifs qui nécessitent un suivi régulier. Ces interventions, parfois moins visibles que les grands projets urbains, sont pourtant déterminantes pour garantir la sécurité, le confort et la continuité du service public. Elles permettent aussi d'anticiper l'avenir : moderniser les installations, améliorer la performance énergétique, adapter les bâtiments aux nouveaux usages et préserver la qualité du cadre de vie.

La Ville poursuivra ainsi, année après année, un programme d'entretien et de modernisation indispensable pour maintenir un patrimoine communal en bon état et durablement fonctionnel.

Ainsi, malgré un contexte financier toujours contraint pour les collectivités, Arcueil poursuit une action publique exigeante, structurée et tournée vers l'avenir. L'ensemble des projets présentés, qu'ils relèvent de la solidarité, de l'éducation, de la transition écologique, de la participation citoyenne ou de l'aménagement urbain, participe d'une même ambition : améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants tout en préparant une ville plus solidaire, durable et plus citoyenne.

La programmation pluriannuelle d'Investissement (PPI)

Les dépenses d'investissement se composent en 3 catégories :

- **Les investissements récurrents** concernent le renouvellement régulier du patrimoine (mobilier, matériel, véhicules, parc informatique, petits travaux) et sont portés par les différents services.
- **Les investissements courants** portés par les services techniques concernant le maintien des installations.
- **Les travaux portés par les services techniques** et qui entrent pour la majorité dans le plan pluriannuel (PPI).

Une stratégie d'investissement volontariste et maîtrisée

Pour la période 2026-2028, la Ville d'Arcueil engage une trajectoire d'investissement ambitieuse mais responsable, en cohérence et continuité avec les orientations du mandat et les capacités financières de la collectivité.

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) repose sur un double impératif :

- Répondre aux besoins immédiats des habitants,
- Anticiper les mutations urbaines, environnementales et sociétales, afin de sécuriser la qualité de vie des années à venir.

Cette stratégie traduit une volonté politique forte : continuer à transformer Arcueil sans renoncer à nos équilibres budgétaires. Le niveau d'investissement proposé reflète la priorité donnée à la transition écologique, à l'éducation, au cadre de vie et à la modernisation du service public local.

Une programmation réaliste et bien lissée dans le temps

Les années 2026-2028 sont marquées par une répartition fluide et cohérente des dépenses d'équipement

- Pour rappel, 2025 a représenté mécaniquement le pic d'investissement, du fait de la concrétisation de plusieurs projets structurants engagés lors du précédent mandat.
- Les années 2026 et 2027 permettront un rythme plus régulier, garantissant une stabilité financière et limitant le recours à l'emprunt.
- 2028 prépare la seconde partie de mandat avec la poursuite de projets d'entretien, d'amélioration énergétique et de modernisation des infrastructures.

Ce lissage témoigne d'un choix assumé : **investir de manière soutenue, mais sans créer de tension excessive sur l'épargne brute ou sur la capacité de désendettement.**

Une programmation équilibrée entre grands secteurs d'interventions

L'un des points forts de cette programmation est la diversité et la répartition homogène des investissements entre plusieurs politiques publiques majeures :

- **Espaces verts et renaturation** : développement et mise en qualité du patrimoine végétal, création et rénovation de parcs, actions en faveur de la biodiversité.
- **Voirie et mobilités** : sécurisation des circulations, requalification des espaces publics, amélioration des cheminements piétons et cyclables, apaisement des déplacements.
- **Bâtiments communaux et patrimoine municipal** : rénovation énergétique, mise aux normes, modernisation des équipements publics (écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs).
- **Équipements structurants** : fin des travaux connexes liés au déménagement de l'Hôtel de Ville, rénovation d'écoles, modernisation des équipements sportifs, informatique et transitions numériques.

Cette pluralité d'interventions illustre la capacité de la collectivité à ne pas concentrer ses moyens sur un seul secteur, mais à agir simultanément sur tout ce qui contribue à la qualité de vie, au lien social et à la transition écologique.

Intégration des investissements récurrents dans l'effort global d'investissement

Au montant des opérations inscrites dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) doit s'ajouter un volume d'environ **1,6 M€ d'investissements annuels (récurrents et courants)**, correspondant aux renouvellements de matériels, aux remplacements programmés, aux mises aux normes ponctuelles et aux petites opérations (<50k€ TTC) d'investissement indispensables au maintien du patrimoine communal.

Ces dépenses, bien qu'elles ne relèvent pas de projets « structurants », contribuent pleinement à l'effort d'investissement de la collectivité et doivent être intégrées dans l'analyse.

Leur prise en compte porte l'effort global d'investissement de la Ville à :

- **9,8 M€ en 2026** (y compris reports de crédits 2025),
- 9,2 M€ envisagés en 2027.

Cela confirme la capacité de la collectivité à lisser dans le temps son programme d'investissements, tout en maintenant un niveau soutenu et constant d'entretien et de modernisation des équipements publics.

L'intégration de ce million d'euros annuel témoigne également d'une politique volontariste de préservation des bâtiments, de la voirie, des espaces verts et des équipements sportifs et scolaires. En cela, la Ville se situe dans une approche équilibrée, combinant **projets structurants** (Hôtel de Ville, écoles, espaces publics majeurs) et **investissement patrimonial courant**, indispensable à la qualité du service public.

Enfin, cette consolidation du volume d'investissement permet une comparaison sincère avec les autres communes de la strate 20 000-40 000 habitants, dont les niveaux moyens d'investissement par habitant (320–360 €/hab.) incluent également ces dépenses récurrentes. L'effort proposé par Arcueil est donc parfaitement cohérent, à la fois soutenable et aligné sur les standards de collectivités comparables.

Un niveau d'investissement conforme – voire légèrement supérieur – à celui des communes de même strate

Arcueil, avec environ 22 000 habitants, se situe dans une strate de communes dont les niveaux d'investissement sont bien documentés au niveau national.

Les données nationales les plus récentes indiquent :

- 379 €/habitant en moyenne pour l'investissement communal (Observatoire des Territoires, 2023).
- 320–360 €/habitant pour les communes comparables en taille
- Pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants, une dynamique d'investissement en progression de +10,2 % en 2024 (Vie publique – analyse des finances locales).

Ces chiffres montrent que la stratégie arcueillaise :

- Se situe dans un effort d'investissement tout à fait comparable à ce qui se pratique au niveau national,
- Avec une tendance légèrement supérieure du fait de projets structurants (Hôtel de Ville, cuisine centrale, écoles, transition écologique),
- Sans excès, car le financement reste équilibré entre épargne, subventions et recours raisonnable à l'emprunt.

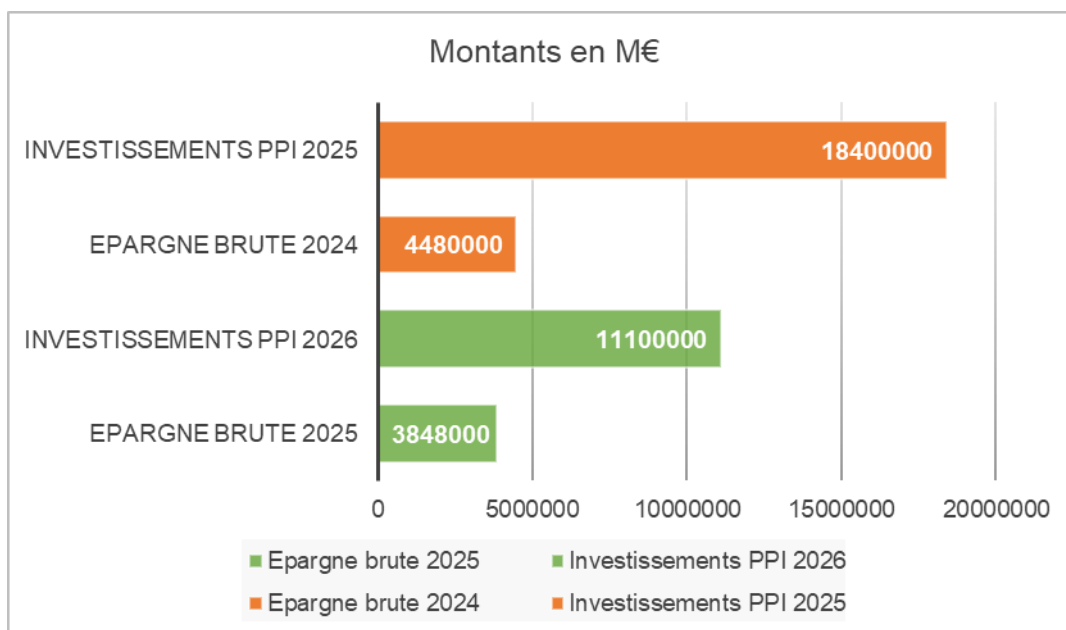
Ainsi, la Ville assume un niveau volontariste, justifié par les besoins locaux, tout en restant pleinement alignée avec les standards de bonne gestion des communes de sa taille.

Un modèle de financement responsable et soutenable

Notre PPI repose sur un modèle de financement conforme aux pratiques des collectivités comparables :

- Un pourcentage d'autofinancement élevé, grâce à une épargne brute préservée malgré les tensions inflationnistes et énergétiques.
- Mobilisation optimisée des subventions (Région, Département Plan 50 000 arbres, MGP, Fonds Vert, DSIL, FCTVA).

- Recours à l'emprunt mesuré, calibré pour ne pas dégrader la capacité de désendettement ni peser sur les marges de manœuvre des mandats à venir.



En 2025, l'épargne brute de la Ville atteint **3,85 M€**, traduisant une capacité interne de financement solide mais insuffisante pour couvrir intégralement les investissements programmés en 2026. En effet, le programme d'investissements de la PPI prévoit près de **5.5 M€** d'opérations pour l'exercice 2026 (hors reports), soit un niveau représentant **environ 1,4 fois l'épargne brute 2025**.

Ces indicateurs confirment que la PPI est ambitieuse mais que la trajectoire est soutenable (1,8 fois l'épargne brute 2025 contre 4,1 fois l'épargne brute 2024), sous réserve de maîtriser les charges de fonctionnement et de sécuriser les financements externes attendus sur les opérations structurantes.

Cette structuration conforte un principe essentiel : investir aujourd'hui sans compromettre la capacité d'agir demain.

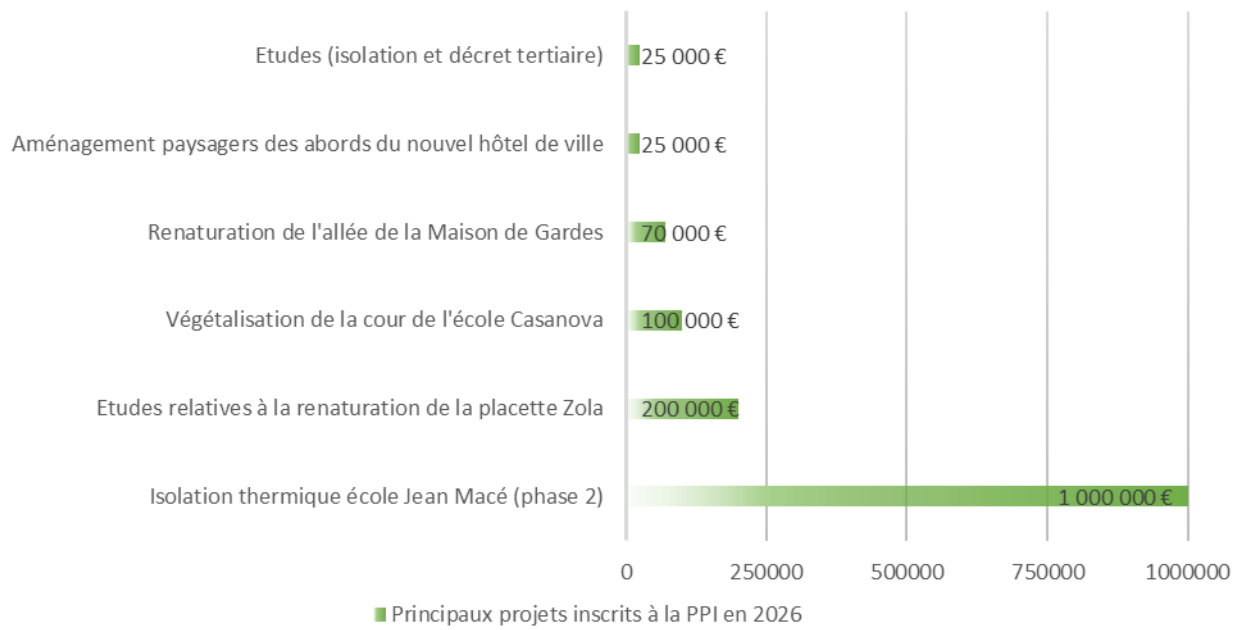
Une PPI au service d'un projet politique clair

La programmation d'investissement pour la période 2026-2028 incarne concrètement les priorités du mandat :

- Préserver et améliorer le cadre de vie : plus de nature en ville, des espaces publics plus qualitatifs, un patrimoine mieux entretenu.
- Renforcer l'attractivité du territoire : modernisation des bâtiments municipaux, création ou rénovation d'équipements de proximité, cohérence des mobilités.
- Accélérer la transition écologique : rénovation énergétique, désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles (une par an), développer des solutions de résilience climatique (étude socio-environnementale en collaboration avec l'Université Paris Cité).
- Garantir un service public moderne, accessible et efficace : bâtiments adaptés et conformes, équipements numériques renouvelés.

Il s'agit d'une stratégie de transformation, et non d'une simple politique d'entretien. La Ville assume une vision de long terme qui articule sobriété, ambition et rigueur.

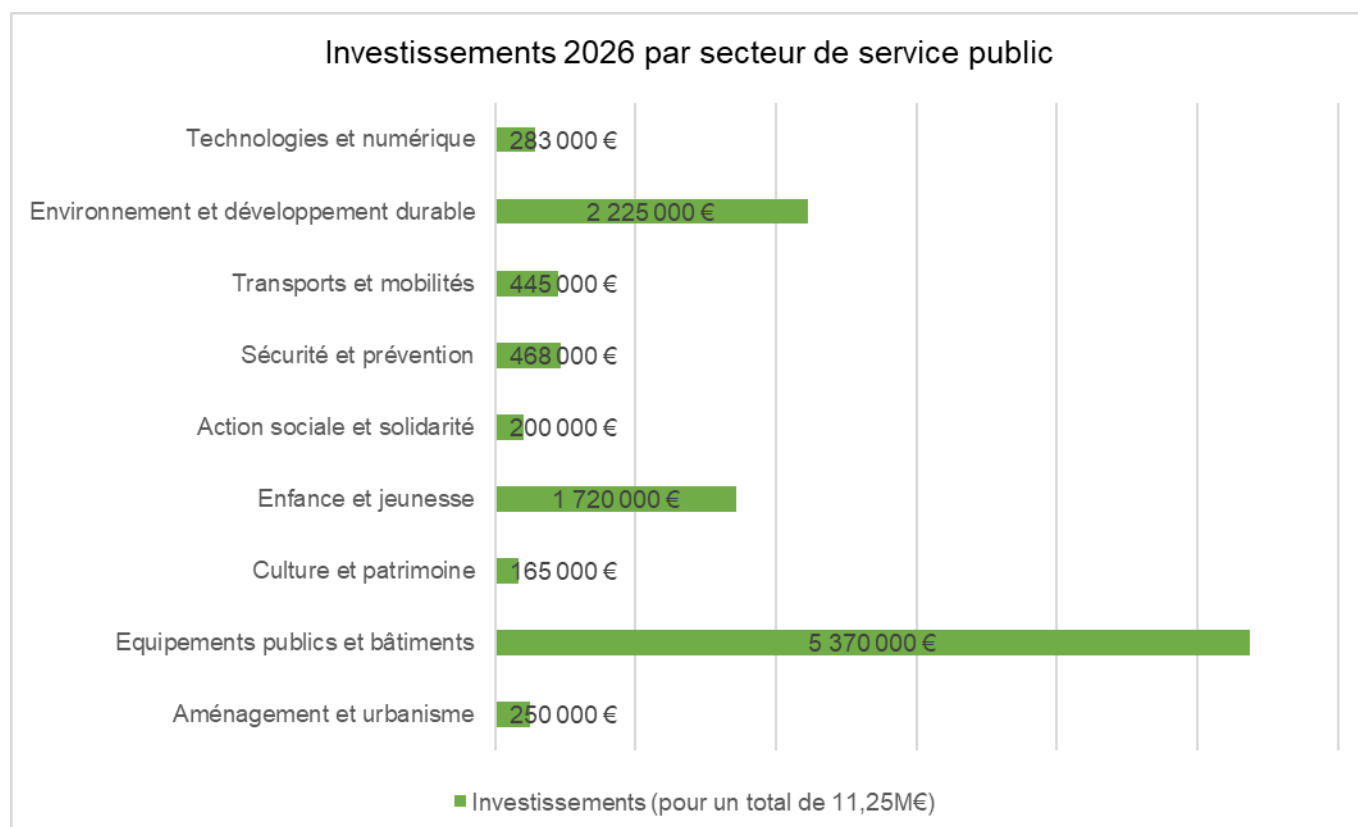
DES EFFORTS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN 2026



En synthèse, la PPI 2026-2028 proposée pour Arcueil présente :

- Un niveau d'investissement à la hauteur des enjeux,
- Une répartition équilibrée entre les grands secteurs,
- Un financement soutenable,
- Un lissage maîtrisé dans le temps,
- Une cohérence avec les communes de même strate démographique.

Elle donne ainsi à la Ville les moyens de poursuivre son développement, de préparer les transitions essentielles et de garantir durablement la qualité de vie des Arcueillais.



Les principales opérations de travaux programmées sur 2 ans

Type	N°	Nature	2026	2027
Bâtiments	1	Nouvel Hôtel de Ville (Opérations de réception, DOE, DGD)	3 303 000	
	2	Cuisine Centrale y compris VRD et accès	1 160 000	5 000 000
	3	Travaux de rénovation thermique ou de mise en conformité <ul style="list-style-type: none"> • Réfection toiture de LA MINE • Travaux de sécurité incendie Le BAHUT • Isolation Thermique Ecole Jean MACE 	1 870 000	
	4	Travaux de rénovation ou restauration d'ouvrages patrimoniaux <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation d'élément scénique Jean Vilar • Travaux de rénovation de l'église Saint-Denys 	110 000	200 000
	5	Travaux de rénovation et aménagements intérieurs <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du bâtiment des parcs et jardins • Aménagement Maison des Arts Plastiques 	300 000	300 000
Espace public	6	Travaux paysagers et VRD <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de l'éclairage public • Restauration de la Porte Montmort • Travaux de rénovation de la placette Zola • Aménagement des terrains dits BOUTROU/CHIRAC 	410 000	900 000
	7	Travaux de renaturation et végétalisation <ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation cour d'école CASANOVA • Végétalisation cour d'école (la cour d'école à végétaliser en 2027 reste à définir) 	300 000	500 000
Divers	8	Achat véhicules	250 000,00	100 000,00

Les principaux investissements prévus en 2026 (structurants, récurrents et courants)

	2025	2026	2027
Investissements récurrents	1 600 000,00	998 000,00	1 000 000,00
Investissements courants	1 144 000,00	410 000,00	400 000,00
Travaux structurants	4 030 000,00	6 400 000,00	8 800 000,00
Nouvel Hôtel de Ville	10 359 000,00	3 304 000,00	-

Opération Hôtel de Ville (HDV)

Le projet de réhabilitation du bâtiment qui accueille le nouvel Hôtel de Ville depuis août 2025 s'inscrit dans une démarche stratégique visant à moderniser les infrastructures municipales, améliorer les conditions d'accueil du public et optimiser les espaces de travail pour les services communaux. La réhabilitation permet également de répondre aux exigences réglementaires en matière de sécurité et de performance énergétique, tout en consolidant le patrimoine immobilier de la Ville.

Le coût d'opération de cette opération s'élève à **29 737 134,88 € TTC**, réparti en deux volets principaux :

1. **Acquisition du bâtiment** : la Ville a acquis l'ancienne structure de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre pour un montant de **14 500 000 € TTC**, soit **48,8 % du coût total d'opération**.
2. **Études et travaux de réhabilitation** : l'ensemble des études techniques, missions de maîtrise d'œuvre et travaux afférents s'élève à **15 237 134,88 € TTC**. Sur ce montant, **12 032 014,74 € TTC** ont été exécutés en 2025, représentant **79 % de ce volet**, avec un **report de 3 205 120,14 € TTC** sur 2026, soit **21 % du montant total réhabilitation**. Ce report correspond en grande partie au paiement du solde de travaux lors de la remise des DGD et DOE par les entreprises.

Ce phasage financier maîtrisé a permis d'assurer la continuité des services municipaux pendant les travaux et de lisser l'impact sur les exercices budgétaires à venir.

Type de dépense	Montant total (€ TTC)	Déjà exécuté en 2025 (€ TTC)	Report / Prévision 2026 (€ TTC)
Acquisition du bâtiment	14 500 000,00	14 500 000,00	0,00
Études et travaux de réhabilitation	15 237 134,88	12 032 014,74	3 205 120,14
Total général	29 737 134,88	26 532 014,74	3 205 120,14

Les fonds propres

Le FCTVA est monté à 917 000 euros en 2025 contre 460 000 euros en 2024, grâce aux travaux du nouvel hôtel de ville.

FONDS PROPRES - En K€	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
FCTVA	910	469	470	917	1 200
TAM (taxe d'aménagement)	808	787	113	200	200